



MATIÈRES RÉSIDUELLES

Une gestion proactive



Résidus domestiques dangereux

En 2017, vous n'avez plus d'excuses Réfléchissez avant de jeter

Cet automne, la Ville de Québec en collaboration avec la CMQ, lance une campagne publicitaire sur les résidus domestiques dangereux (RDD) diffusée sur plusieurs plateformes, dont la télévision, les médias sociaux et les écrans de cinémas. Cette campagne sensibilise les citoyens au fait qu'ils doivent s'informer afin de se débarrasser de leurs matières dangereuses de façon sécuritaire. Elle s'inscrit également dans les efforts menés par la Ville de Québec pour réduire les émissions de l'incinérateur.

Les RDD contiennent des produits toxiques qui peuvent présenter des dangers pour la santé et l'environnement. Ils ne doivent conséquemment pas être mis dans la poubelle ou dans le bac de recyclage. Seuls les organismes et entreprises spécialisés sont en mesure de les recycler ou de les éliminer de façon environnementale. La campagne fait la promotion du site tesresidusdangereux.com afin de développer le réflexe de le consulter pour savoir comment se départir des matières à risques.



Publicité réalisée en collaboration avec la Communauté métropolitaine de Québec.



Les piles, les ampoules fluocompactes et les peintures sont les trois produits ciblés parce qu'ils se retrouvent en grande quantité dans les foyers.

Attention : résidus dangereux

Les piles, les ampoules fluocompactes et les peintures sont les trois produits ciblés parce qu'ils se retrouvent en grande quantité dans les résidences. On ne le réalise pas toujours, mais en jetant ces produits aux déchets, ils prennent le chemin de l'incinérateur. En brûlant, ces produits libèrent des gaz qui peuvent contaminer l'environnement. Il est donc de la responsabilité de tous de ne pas les jeter avec les déchets.

Heureusement, il existe des moyens faciles et accessibles pour s'en débarrasser de façon écologique. Par exemple, des boîtes de récupération pour les piles sont disponibles dans toutes les bibliothèques de la Ville de Québec. On en trouve également dans les bureaux d'arrondissement et dans quelques commerces. Les ampoules fluocompactes de même que les peintures peuvent être rapportées dans la plupart des quincailleries. Il suffit de vérifier sur le site tesresidusdangereux.com si votre quincaillerie est un point de dépôt.

@ De plus, en consultant tesresidusdangereux.com, vous saurez comment vous départir d'autres matières comme les ordinateurs, téléphones cellulaires, bonbonnes de propane et médicaments.

CENTRE DE TRI DE QUÉBEC

L'un des plus modernes au Canada

Le centre de tri de la Ville de Québec traite 60 000 tonnes de matières recyclables par an. C'est l'organisme à but non lucratif Société VIA qui est mandaté par la Ville pour exploiter cet équipement. En plus du tri et de la vente des matières, cette entreprise d'économie sociale a pour mission de créer des emplois adaptés de qualité pour des personnes ayant une limitation fonctionnelle.

Depuis 2010, plus de 15 M \$ ont été investis au centre de tri afin d'en faire l'un des centres les plus sophistiqués du Canada. Courant de Foucault pour extraire l'aluminium des autres métaux, trieuses optiques pour séparer certaines matières de façon entièrement automatique, système d'aspiration des sacs, séparateur balistique pour séparer les contenants, équipements d'implosion de verre à la fine pointe de la technologie (voir rubrique page C4) : le centre de tri de Québec allie modernité et innovation.

En modernisant ses équipements, la Ville a amélioré considérablement la qualité du tri de ses matières recyclables ce qui lui permet d'obtenir de meilleurs prix sur les marchés de revente.



Centre de tri de Québec

Le recyclage rapporte ainsi près de 6 M \$ par an en revenus de vente à la Ville de Québec ce qui, en 2016, a compensé entièrement les frais d'exploitation.

Les matières recyclables traitées au centre de tri répondent aux nouvelles exigences très rigoureuses du marché international. La qualité est un gage de succès.



@ Pour savoir ce qui est accepté dans le bac bleu, consultez le : ville.quebec.qc.ca/recyclage

Poursuivez votre excellent travail!

Le tri effectué par les citoyens à la maison et au travail est primordial. En 2016, 94 % des matières contenues dans votre bac bleu ont été envoyées chez des recycleurs ou des valorisateurs après avoir été conditionnées au centre de tri. C'est donc dire que grâce à vos bons gestes de tri, seulement 6 % des matières reçues n'étaient pas recyclables. Bravo! Continuez votre bon travail.

C'est en évitant que les matières refusées comme le bois, les vêtements, les batteries, les briques, les bâches et toiles et tous les corps longs (tuyau d'arrosage, corde à linge, fil électrique, boyau d'aspirateur, guirlandes, lumières de Noël, etc.) ne se retrouvent au centre de tri que vous nous permettez de tirer le maximum de nos équipements. Quand on sait que 30 minutes d'arrêt de nos opérations, pour débloquer par exemple le rouleau d'un séparateur sur lequel une corde à linge s'est enroulée, coûte environ 2 000 \$ en perte de revenus, il y a de quoi réfléchir avant de mettre n'importe quoi dans le bac!

CENTRE DE BIOMÉTHANISATION

Une solution d'avenir

La planification du centre de biométhanisation de l'agglomération de Québec (CBAQ) suit son cours. Cet automne, plusieurs appels d'offres seront publiés afin d'acheter les principaux équipements pour faire fonctionner le centre. Quand les équipements technologiques seront acquis, ce sera l'étape des plans et devis et de la demande du certificat d'autorisation. Le CBAQ permettra de valoriser 86 600 tonnes de résidus alimentaires et 96 000 tonnes de boues municipales par an. Ces nouveaux équipements seront situés à proximité de l'incinérateur et de la station de traitement des eaux usées (baie de Beauport). On prévoit que la collecte des résidus alimentaires se fera dans les mêmes contenants de collecte que ceux des déchets, mais dans des sacs distincts. Les résidus alimentaires seront séparés des déchets à une unité de tri située à l'incinérateur. Ils seront chauffés, puis envoyés au centre de biométhanisation, par des conduites souterraines existantes, où ils seront transformés et valorisés en fertilisant et en gaz naturel renouvelable. La mise en fonction du CBAQ est planifiée pour 2022.



Centre de biométhanisation (CBAQ)

LE CBAQ PERMETTRA DE VALORISER 86 600 TONNES DE RÉSIDUS ALIMENTAIRES ET 96 000 TONNES DE BOUES MUNICIPALES PAR AN.

Des sacs pour les résidus alimentaires



Le fonctionnement optimal du CBAQ s'appuie sur la collecte des résidus alimentaires. Plusieurs attendent cette collecte avec impatience, d'autres la voient venir avec appréhension. Il est important de savoir que les choix faits par la Ville visent à limiter au maximum les inconvénients pour les résidents. Ainsi, la Ville a opté pour une collecte des résidus alimentaires par sacs.

Elle ne nécessitera donc pas l'ajout d'un 3^e bac puisque les citoyens seront invités à utiliser des sacs d'une couleur spécifique et à les déposer dans leur contenant de déchets existant. Cela signifie que les citoyens trieront dans leur cuisine leurs résidus alimentaires en les plaçant dans un sac attitré. Une fois plein, le sac sera déposé dans le bac de déchets. Acheminés à une unité de tri située près de l'incinérateur, les sacs seront triés puis leurs contenus seront transférés par une conduite reliant l'incinérateur au CBAQ où ils seront biométhanisés.

Mais qu'est-ce que la biométhanisation?

La biométhanisation, ou digestion anaérobie, est un processus de décomposition biologique contrôlé qui se déroule sans oxygène et qui génère du biogaz convertible en énergie et un résidu solide valorisable appelé digestat.

Lorsqu'il sera en fonction, le CBAQ produira environ 83 000 tonnes de digestat (fertilisant) par année qui pourra être recyclé sous forme d'engrais aux agriculteurs. S'ajouteront à cela les 9 millions de mètres cubes de gaz naturel renouvelable produits par an. Ce biogaz pourra être réutilisé pour chauffer les maisons, faire la cuisson et potentiellement faire rouler des véhicules.

De plus, le CBAQ permettra de répondre aux exigences gouvernementales visant à limiter la production de gaz à effet de serre (GES) et à interdire l'élimination des matières organiques.



INCINÉRATEUR

Un équipement essentiel

En fonction 24 h/24 et sept jours par semaine, l'incinérateur brûle annuellement 250 000 tonnes de déchets qu'il faudrait, autrement, acheminer à un site d'enfouissement. Outre les déchets, cet équipement permet de sécher 60 tonnes par jour de boues municipales provenant des stations d'épuration, avant qu'elles soient incinérées avec les déchets.

La Ville poursuit ses investissements afin d'améliorer les performances environnementales de l'incinérateur. Par exemple, l'ajout de brûleurs au gaz naturel permettra de maintenir les fours à une température constante afin d'améliorer la combustion. La collaboration des citoyens est également importante. La campagne de sensibilisation aux résidus domestiques dangereux, *En 2017, vous n'avez plus d'excuses* fait partie de ce plan d'amélioration. Elle incite les citoyens à se départir correctement de leurs matières qui peuvent poser problèmes comme les piles, les ampoules fluocompactes et les peintures.



Incinérateur

L'INCINÉRATEUR REÇOIT ANNUELLEMENT 250 000 TONNES DE DÉCHETS

ÉCOCENTRE

Un outil polyvalent

Avec cinq écocentres répartis sur son territoire, la Ville de Québec offre des endroits adaptés pour recevoir les matières résiduelles qui ne sont pas collectées directement chez vous. Vous pouvez notamment y apporter vos branches, vos matériaux de construction, vos électroménagers, vos résidus domestiques dangereux, vos pneus et vos restes de terre, de béton ou d'asphalte.

Certaines conditions doivent être respectées pour pouvoir profiter des services d'un écocentre :

- Présenter une preuve de résidence au préposé à l'arrivée (permis de conduire, facture de taxes, permis de construction, acte notarié ou bail);
- Énumérer les matières apportées;
- Déposer les matières aux endroits indiqués par le préposé.

Ce service est offert gratuitement jusqu'à concurrence de 3 m³ par années par logement.



Écocentre



Matériaux de construction



Électroménagers



Pots de peinture



Pneus



Branches

@ Pour en savoir plus, consultez le : ville.quebec.qc.ca/ecocentres

Nouvelles matières acceptées dans votre bac

Les améliorations technologiques du centre de tri permettent désormais de trier les matières suivantes :



Polystyrène

Le polystyrène (plastique codé #6), qui inclut notamment le styromousse alimentaire : verres à café, barquettes pour légumes, poisson et viande, etc. Rincez les contenants avant de les mettre dans votre bac.



Sacs de plastique

Les sacs et pellicules de plastique, à condition d'être accumulés dans « un sac de sacs », noué, transparent et de moins de 100 litres.



Papier d'aluminium

Le papier d'aluminium, même s'il est chiffonné en boule (merci de le rincer au préalable).



Canettes

Les canettes en aluminium, consignées ou non.

@ Pour rester informé ou si vous avez un doute sur une matière en particulier, nous vous invitons à consulter le Guide du tri à l'adresse : ville.quebec.qc.ca/guidedutri

Une quête continue d'amélioration

Les spécialistes de la Ville recherchent sans cesse de nouvelles méthodes pour valoriser les matières résiduelles. En détournant toujours davantage de matières de l'élimination, ils permettent ainsi de générer des économies pour l'ensemble de la collectivité tout en assurant une meilleure utilisation des ressources et l'atteinte des objectifs gouvernementaux fixés pour l'ensemble du Québec.

Exemples de mises en valeur :

Balayures de rues

(récupérées par les balais mécanique dans les rues, après l'hiver)

- › Projet de réutilisation comme abrasifs hivernaux;
- › Utilisation comme remblai lors de certains travaux municipaux;
- › Utilisation pour l'établissement de buttes anti-bruit;
- › Incorporation dans des recettes pour la fabrication de terre à gazon utilisée dans certains projets industriels.

Cendres d'incinération

(issues de la combustion des déchets à l'incinérateur)

- › Projet de mise en valeur des cendres (mâchefers) comme matériel de recouvrement journalier dans des sites d'enfouissement de la région.

Verre

(récupéré dans le bac bleu)

- › Projet-pilote d'incorporation dans des dalles de ciment écologiques;
- › Utilisation dans des procédés de jets de sable et de matériel de filtration;
- › Projet en déploiement pour la fabrication de verre cellulaire (utilisé en sous-fondation).

Plastiques mélangés de faible qualité

(récupérés dans le bac bleu)

- › Projet de démonstration de pyrolyse sous vide visant à produire du gaz et de l'huile de chauffage à partir des résidus de plastique de faible valeur.



Nouvelle façon de trier le verre

Le verre représente 15 % des 60 000 tonnes de matières récupérées chaque année au centre de tri de Québec.

Grâce au programme *Verre l'innovation* d'Éco Entreprises Québec (ÉEQ), des équipements modernes de tri du verre ont été installés au centre de tri au printemps dernier.

Ces équipements ont permis de faire passer le taux de pureté du verre récupéré de 80 % à 99 %, ce qui en augmente la valeur et les possibilités de recyclage.

Le projet a nécessité des investissements de plus de 1,5M \$ d'ÉEQ, de Société VIA et de la Ville de Québec.

Rappel : le verre accepté dans le bac bleu provient de contenants : bouteilles de verre, pots de cornichons, bocaux alimentaires, etc. La vitre (fenêtre, miroir, etc.), la vaisselle (verres à boire) et la céramique sont refusées et vont aux déchets.

Des Fêtes écoresponsables

Comme chaque année, le temps des Fêtes est l'occasion de savourer de bons moments avec les êtres qui nous sont chers. Papiers d'emballage, cadeaux de toutes sortes, rubans, choux, cartes de souhaits, boîtes variées, etc., rien n'est laissé au hasard pour susciter les sourires et faire briller les yeux.

Mais saviez-vous que la quantité de déchets reçue à l'incinérateur augmentait de façon notable pendant la période des Fêtes?

S'emballer sans déballer

Il est possible de diminuer son impact écologique, même pendant ces temps de réjouissance. Par exemple, pourquoi ne pas offrir un forfait-spectacle, un abonnement au théâtre, une visite au musée ou une journée au spa afin de minimiser les déchets, boîtes et emballages?

Si vous ne pouvez y échapper et devez emballer votre présent, optez pour du papier non métallisé qui peut être recyclé. Un emballage original fait avec du papier journal ou une vieille circulaire peut aussi donner un bel effet à votre cadeau.

En ce qui a trait aux décorations de Noël, elles contribuent évidemment à l'ambiance festive. En les choisissant de qualité, résistantes et réparables, il vous sera possible de les réutiliser plusieurs années consécutives tout en limitant la quantité de déchets générés.



› Quartier Petit-Champlain

Quoi faire une fois les Fêtes passées?

Avec votre sapin naturel :

Dépouillez-le de ses décorations et apportez-le à l'écocentre où il sera déchiqueté pour servir de paillis. Vous pouvez également le couper en tronçons de 1,2 mètre (4 pieds) et moins et le placer avec vos déchets.

Avec votre sapin artificiel en fin de vie :

Placez-le avec vos déchets.

Avec vos décorations, pieds de plastique, guirlandes et ornements en fin de vie :

Placez-les avec vos déchets.

Avec les boîtes en carton :

Dépliez-les et placez-les dans le bac bleu.

Avec la nourriture en trop :

Faites des plats et les distribuer aux membres de sa famille.

Remettez-les à des organismes communautaires qui redistribuent des aliments.